

DEC131393DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Bruno GUIGLIARELLI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7281 intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7281, intitulée « Bioénergétique et ingénierie des protéines », dont la directrice est Mme Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno GUIGLIARELLI, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno GUIGLIARELLI, délégation est donnée à Mme Isabelle PINET, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 09/04/13

La directrice d'unité
Marie-Thérèse GIUDICI-ORTICONI

Les délégués :

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :